



CONSEIL DU SAINT-LAURENT
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

MISE EN CONTEXTE :

Cette fiche a été produite dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) touchant le territoire de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen. Elle fait partie du portrait du territoire.

Pour en apprendre davantage sur l'ensemble de la démarche, visitez notre site internet : tcrsudestuairemoyen.org. Un résumé est également disponible en introduction de la [version conviviale du Plan d'action 2018-2023](#) (pages 6 à 11).

REMERCIEMENTS :

L'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent tient à remercier tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Table de concertation du Sud de l'estuaire moyen qui ont participé à l'élaboration et à la vérification des fiches du portrait du territoire.

CITATION RECOMMANDÉE :

Conseil du Saint-Laurent. (Année). Titre de la fiche. Fiche du portrait | Plan de Gestion Intégrée Régional du Conseil du Saint-Laurent.

L'éperlan arc-en-ciel, un aperçu de la situation



Figure 1. L'éperlan arc-en-ciel (Source: Louis Bernatchez).

Nom commun	Éperlan arc-en-ciel (pop. de la rive sud de l'estuaire)
Nom scientifique	<i>Osmerus Mordax</i>
Statut selon la LEP (gouv. du Québec)	Vulnérable (mars 2005)
Statut selon COSEPA (gouv. du Canada)	Aucun statut

Il existe au moins quatre populations d'éperlan arc-en-ciel (figure 1) dans le système du Saint-Laurent, dont celle de la rive sud de l'estuaire, répartie entre Lévis et Sainte-Anne-des-Monts et celle de la rive nord, située entre la rivière Montmorency à l'est de Québec et la rivière Saguenay. Malgré la proximité de leurs aires de répartition, ces deux populations sont génétiquement distinctes (Équipe de rétablissement, 2008). Le reste du texte concernera spécifiquement la population d'éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

L'éperlan a un cycle de vie anadrome, utilisant généralement les zones littorales estuariennes et remontant certains tributaires uniquement au moment de la fraie printanière. Actuellement, il ne

subsiste que six frayères actives en rivière pour la population de la rive sud: le ruisseau de l'Église (Beaumont), la rivière du Sud (Montmagny), la rivière Ouelle, la rivière Kamouraska, la rivière Fouquette et la rivière du Loup (figure 2). Deux zones de fraie à même le fleuve Saint-Laurent ont été répertoriées dans la section d'eau douce en amont de l'aire de répartition (toutes deux dans le secteur de Beaumont) (MRNF, 2009; Cleary, 2013). Depuis l'abandon total de la plus importante frayère historique (rivière Boyer) au milieu des années 1980, la rivière Ouelle demeure la principale frayère de l'espèce. Les œufs adhésifs sont déposés sur un substrat de bloc et de gravier au printemps lorsque la température de l'eau atteint 6° C. Après une période d'incubation d'une dizaine de jours, les larves éclosent et sont transportées par les courants vers les aires d'alevinage estuariennes riches en zooplancton. Les deux principales zones de rétention larvaires reconnues sont situées à l'anse Sainte-Anne, en face de La Pocatière et sur le banc de la rivière du Loup, entre Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup (figure 2). La présence de schorres inférieurs (bas marais) de spartine alterniflore favorise la concentration des larves d'éperlan. Les adultes, quant à eux, fréquentent préférentiellement la partie aval de l'estuaire (Équipe de rétablissement, 2008).

L'éperlan est la proie d'un grand nombre de prédateurs piscivores. Sa grande sensibilité à la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats en fait un excellent indicateur biologique de l'état de santé de l'estuaire du Saint-Laurent et de ses tributaires. Finalement, l'éperlan est à l'origine d'activités de pêche récréative qui représentent un moteur socioéconomique pour plusieurs régions du Québec, comme en témoigne l'engouement pour la pêche hivernale qui se pratique notamment aux embouchures des rivières Kamouraska et du Loup (Équipe de rétablissement, 2008; Cleary, 2013).

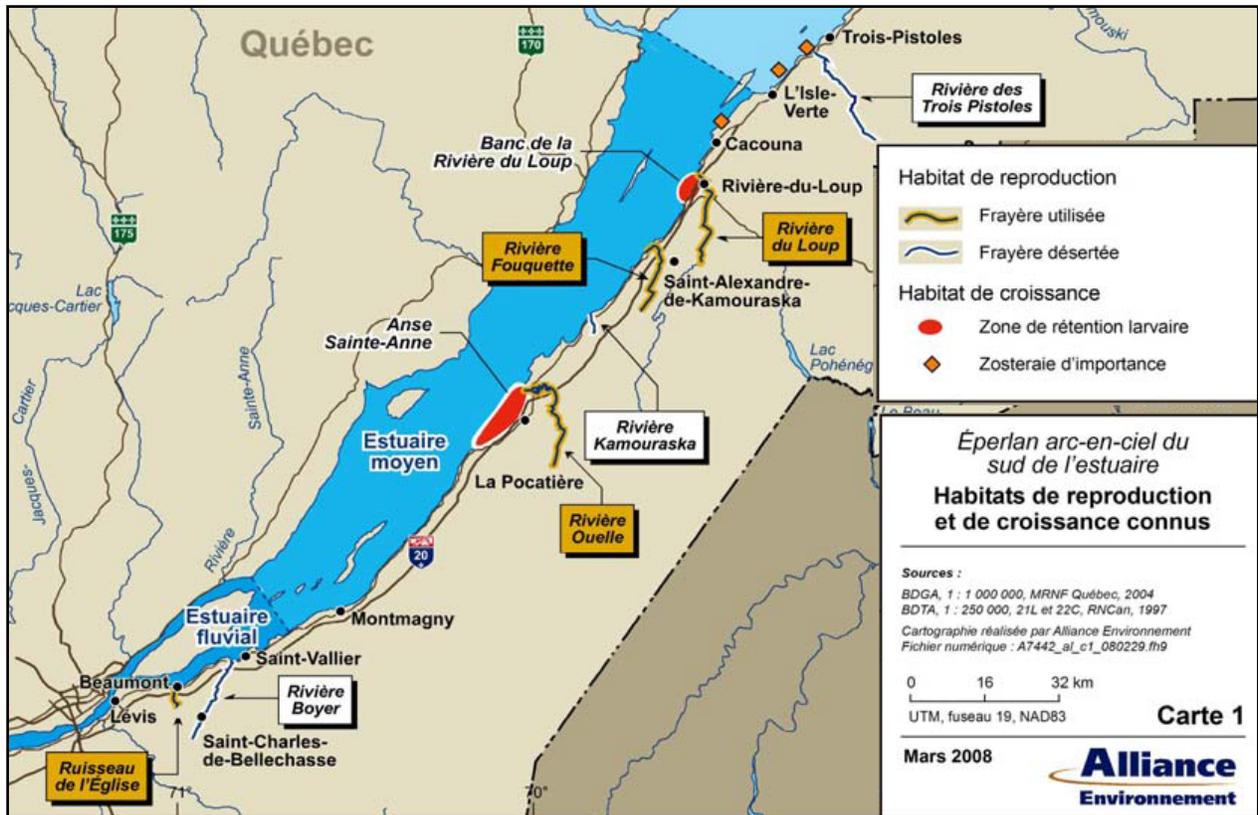


Figure 2. Habitats de reproduction et de croissance connus de l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire (Source : Tremblay, 2008).

L'abondance de cette population a diminué considérablement au cours des trente dernières années et aucun accroissement n'a été observé depuis. L'exploitation par la pêche sportive et commerciale expliquerait près de 75 % de la mortalité totale des adultes (Équipe de rétablissement, 2008). Ce déclin est toutefois principalement attribuable à la dégradation et l'abandon total des frayères de la rivière Boyer au début des années 1980. En effet, la qualité de l'eau et de l'habitat de reproduction (pollution organique d'origine agricole, érosion des berges, sédimentation) semble être un point critique du cycle vital de l'éperlan (Giroux, 1997). À l'instar de la rivière Boyer, une détérioration de la qualité de l'eau et de l'habitat de la rivière Trois-Pistoles a provoqué sa désertion (Trencia et al., 2005; Équipe de rétablissement, 2008). Cependant, la découverte d'œufs dans la rivière Kamouraska en 2010 et du Sud en 2012 et les captures d'adultes effectués lors de suivis dans les années subséquentes supportent la théorie d'une recolonisation par l'espèce (Boutin, 2012).

Différentes actions ont été entreprises pour pallier à cette situation. Des efforts d'assainissement des rejets agricoles, urbains et industriels ont conduit à une amélioration de la qualité de l'eau dans les rivières Boyer, Fouquette et du Loup (Équipe de rétablissement, 2008). Depuis 2002, cette dernière a d'ailleurs été naturellement recolonisée par l'éperlan en période de reproduction. Ce résultat tangible justifie les efforts d'assainissement. Des mesures réglementaires ont été adoptées pour minimiser la pression de pêche, notamment la fermeture de la pêche commerciale entre La Pocatière et Rivière-du-Loup en 2003 et la réduction de moitié des quotas quotidiens autorisés pour la pêche sportive en 2007.

L'application de certains règlements serait bénéfique à la population d'éperlan. Par exemple, le règlement d'exploitation agricole adopté en 2004 permettrait d'atténuer la problématique de la qualité des cours d'eau. Le respect de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) pourrait limiter la perte ou la perturbation des habitats essentiels en zones intertidales. Finalement, un Plan de rétablissement mis en place par le gouvernement du Québec a permis d'élaborer une série d'objectifs visant à empêcher que cette population ne devienne un jour menacée (Équipe de rétablissement, 2008). L'existence d'un cadre réglementaire n'est cependant pas suffisante, encore faut-il une volonté de mise en oeuvre, ce qui n'est pas toujours le cas. De nombreux organismes déplorent d'ailleurs le manque de moyens investis pour assurer l'application de certains règlements, notamment de la PPRLPI, même si pourtant, il s'agirait d'un enjeu clé pour le rétablissement de l'espèce (Sager, 2004).

Références

Boutin, P. 2012. Suivi de la reproduction de l'éperlan sur la rivière Kamouraska, bilan de projet. Cégep de La Pocatière. 14p

Cleary, D. 2013. Évaluation de la contribution des ensemencements de larves d'éperlan arc-en-ciel dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent et dans le Lac Saint-Jean. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi. 82 p.

Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du Québec. 2008. Plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) au Québec, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent - mise à jour 2008-2012. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec. 48p.

Giroux, M. 1997. Rapport sur la situation de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome du sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent au Québec. Sinfibec pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale Chaudière-Appalaches, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et Direction de la faune et des habitats. vii + 52 p.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2009. Suivi de la population de reproducteurs d'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) dans le secteur de Beaumont en 2008. Gouvernement du Québec. 14 pages. (En ligne : www.mrnf.gouv.qc.ca/guichet/publications/index.jsp)

Sager, M. 2004. Enquête sur l'application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par les municipalités. Ministère de l'Environnement, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. 30 pages + annexes.

Tremblay, V. 2008. Deuxième plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire 2008 à 2012. Rapport rédigé pour l'Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 67 p.

Trencia, G., G. Verreault, M. Legault et V. Tremblay. 2005. L'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome du sud de l'estuaire du Saint-Laurent : une population en voie de désignation comme espèce vulnérable. Le Naturaliste canadien 129(1): 86-94.